

COMMENT ET POURQUOI FAIRE LA DEMANDE D'UN DOCUMENT ADMINISTRATIF



Ce visuel fait suite à un atelier de médiation aux données *Data Transparency*, organisé par le Donut infolab à La Base Marseille le 30 juin 2021 (animé par Edlira Nano et Arnaud Duplex). Il s'inscrit également dans le dispositif Sud Labs du service Smart Région de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

COMMENT DEMANDER L'ACCÈS À UN DOCUMENT ADMINISTRATIF ?

DÉMARCHE DÉTAILLÉE ICI : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2467

DES PLATEFORMES CITOYENNES, COMME MADADA EN FRANCE (madada.fr), PEUVENT VOUS ACCOMPAGNER DANS LE PROCESSUS DE DEMANDE :

→ **Solliciter l'administration concernée** (via madada.fr, par mail ou par courrier. Adresses disponibles dans l'annuaire des PRADA* de la CADA* : www.cada.fr/lacada/annuaire-des-prada)

⌘ L'administration a 1 mois pour répondre
☞ (Optionnel) Relancer la demande auprès de l'administration (relance amiable)

⌘ Si relance, attendre encore 1 mois

→ **Saisir la CADA** dans un délai de deux mois après l'expiration du mois d'attente : www.cada.fr (formulaire en ligne)

⌘ La CADA a un délai d'un mois (cadre légal) pour répondre à la saisine, en général cela est plus long.

☞ Avec un avis positif de la CADA (peu importe la date de l'avis), faire la demande auprès de l'administration (même si la CADA envoie son avis à cette dernière). Les avis de la CADA (ou sa doctrine) sont sur son site.

⌘ Attendre 1 mois

☞ Relancer la demande auprès de l'administration (optionnel)

→ **Saisir le Tribunal Administratif (TA)** dans les trois mois après l'avis de la CADA
www.cada.fr/particulier/les-suites-dun-avis

BOITE À OUTIL DE DEMANDES CADA :
technopolice.fr/blog/guide-se-rendre-sur-la-surveillance-dans-sa-ville

EXTRAITS DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN DE 1789* :

Art. 14. Tous les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.



Art. 15.
La Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration.

* www.legifrance.gouv.fr/contenu/menu/droit-national-en-vigueur/constitution/declaration-des-droits-de-l-homme-et-du-citoyen-de-1789



OUTILS & RESSOURCES

→ madada.fr

→ www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2467

→ ouvre-boite.org

→ Guide pratique de la publication en ligne et de la réutilisation des données publiques :
www.cada.fr/lacada/guide-pratique-de-la-publication-en-ligne-et-de-la-reutilisation-des-donnees-publiques

→ Plateforme citoyenne pour la défense de la transparence des administrations partout dans le monde :
alaveteli.org/deployments/

→ technopolice.fr/blog/guide-se-rendre-sur-la-surveillance-dans-sa-ville

QU'EST-CE QU'UN DOCUMENT ADMINISTRATIF ?

Le document administratif est défini comme tout document produit ou reçu dans le cadre d'une mission de service public.

Cf www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000033218936

POURQUOI DEMANDER L'ACCÈS À UN DOCUMENT ADMINISTRATIF ?

- parce que c'est un droit
- pour connaître, documenter, analyser, comprendre & évaluer l'action publique, partager, participer activement à l'évolution de nos cadres de vie
- pour comprendre les enjeux politiques, économiques & sociétaux
- pour exercer un contre-pouvoir citoyen

* GLOSSAIRE (PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE)

AMI : Appel à Manifestation d'intérêt

CADA : Commission d'Accès aux Documents Administratifs

CRPA : Code des relations entre le public et l'administration

PRADA : Personne Responsable de l'Accès aux Documents Administratifs

RAA : Recueil des Actes Administratifs

RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données



Auteur.trice.s du contenu : Edlira Nano, Elise Méouchy, Arnaud Duplex
Conception graphique : Amélie Desvernay (amelie.desvernay.fr)

2021 / Document sous licence libre CC BY-SA



LES RECUEILS ADMINISTRATIFS

- **Diffusés tous les 15 jours sur le site internet :**
www.marseille.fr/mairie/conseil-municipal/recueil-des-actes-administratifs
- **Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône :** www.departement13.fr/le-departement/linstitution/le-recueil-des-actes-administratifs/?L=
- **Région Sud- Provence Alpes Côte d'Azur:**
Ils sont publiés tous les mois et visibles à l'Hôtel de Région, 27 place Jules Guesde, 13002 Marseille
- **Aix-Marseille Métropole :**
www.ampmetropole.fr/les-actes
- **Préfecture des Bouches-du-Rhône :**
- www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur/tags/view/Provence-Alpes-Cote+d%27Azur/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs
- www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/RAA-et-Archives

LES DÉLIBÉRATIONS VOTÉES AU CONSEIL MUNICIPAL, AU DÉPARTEMENT, À LA RÉGION ET À LA MÉTROPOLE

- www.marseille.fr/mairie/conseil-municipal/les-d%C3%A9lib%C3%A9rations-du-conseil-municipal
- deliberations.ampmetropole.fr
- www.departement13.fr/le-departement/linstitution/les-seances
- deliberation.maregionsud.fr

LES MARCHÉS PUBLICS

www.boamp.fr

LES COMMISSIONS DES ÉLUS

La plus importante des commissions :
CCSPL - Commission Consultative des Services Publics Locaux
www.marseille.fr/mairie/la-commission-consultative-des-services-publics-locaux-ccspl

C'EST PARCE QUE LES RAPPORTS DES COMMISSIONS DE SÉCURITÉ DANS LES ÉCOLES MARSEILLAISES ONT FAIT L'OBJET D'UNE OUVERTURE SUITE À UNE DEMANDE CADA, QUE LES HABITANTS ONT PU SAVOIR QUELLES ÉCOLES BÉNÉFICIAIENT D'UN AVIS FAVORABLE OU DÉFAVORABLE.²

OÙ TROUVER UN DOCUMENT ADMINISTRATIF À MARSEILLE ?



PLATE-FORMES OPENDATA

datasud.fr
opendata.marseille.fr
data.gouv.fr

LES APPELS D'OFFRES ET APPELS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

mpe-marseille.local-trust.com

- **Archivage citoyen :**
citoyen-ne-s-de-marseille.fr/wp-files/eg-transparency/?dir=VILLE/DCE
- **Opendata annuel :**
trouver.datasud.fr/dataset/marseille-marches-publics
- **AMI :**
www.marseille.fr/appels-manifestation-d-interet-de-la-ville-de-marseille

LES ARRÊTÉS MUNICIPAUX

affichés au fronton du Pavillon Daviel
www.marseille.fr/culture/patrimoine-culturel/le-pavillon-daviel

LES SERVICES DE LA VILLE

(POUR CONSULTATION DE DOCUMENTS SUR PLACE)

- **Urbanisme**
Rue Fauchier
Demande PC : urbanismeconsultation@marseille.fr
- **Finances**
Rue Sylvabelle (Comptes Administratifs, ...)
- **Écoles**
Rue Fauchier (caisse des écoles, Sodexo, ...)
- **Archives de la ville**

C'EST À TRAVERS DES INFORMATIONS RECUEILLIES PAR DES DEMANDES CADA QUE NOUS AVONS PU ATTAQUER ET FAIRE INTERDIRE LES PORTIQUES DE RECONNAISSANCE FACIALE À MARSEILLE ET NICE, OU BIEN QUE L'ÉCOUTE SONORE À SAINT-ÉTIENNE EST APPARUE DÉLIRANTE.¹



VOUS POUVEZ AUSSI TÉLÉCHARGER CE DOCUMENT EN SUIVANT CE LIEN : citoyen-ne-s-de-marseille.fr/2021-faire-une-demande-cada.pdf

1 - source : www.laquadrature.net/2021/03/08/madada-exigeons-les-documents-de-la-technopolice/

2 - source : marsactu.fr/cest-mon-data-dans-quel-etat-est-lecole-de-votre-enfant/